Conseil Départemental, séance du jeudi 22 novembre 2018

Délibération 2.01

Rapport 2018 sur la situation du Département en matière de développement durable

Intervention d'Alban BRUNEAU

Monsieur Le Président, Chers Collègues,

Pour commencer, je tiens à remercier les services pour la rédaction de ce rapport exhaustif.

Depuis 2017, la situation écologique a évolué, elle s'est encore aggravée. Tous les indicateurs sont en alerte, la pollution ne cesse d'augmenter quand en parallèle la biodiversité ne cesse de baisser.

Il n'y a qu'à lire le récent rapport du GIEC pour se rendre compte de la situation. Même s'il m'est difficile d'imaginer que ce document va faire bouger les lignes quand on voit le nombre de rapports et de manifestes publiés par les scientifiques ces dernières années et qui ne débouchent que très rarement sur des actes concrets.

Et même quand cela arrive, je pense aux accords de Paris, les promesses ne sont pas respectées, puisque la France et bien d'autres pays, au-delà de ne pas tenir ces objectifs de réduction d'émissions de CO2, continuent de les augmenter.

En réponse à cela le gouvernement veut faire porter le chapeau aux automobilistes en taxant davantage le carburant, il n'a pas honte quand on sait que seules 19% des recettes issues de ces taxes servent à financer la transition écologique.

Pourtant les solutions existent. Incitons les gens à changer leur comportement, développons les réseaux de transports en commun là où c'est possible, rendons les gratuits pour favoriser leur utilisation, arrêtons de fermer les petites gares, mais ne pointons pas du doigt celui ou celle qui doit utiliser sa voiture pour aller travailler.

Taxons les produits les plus polluants, je pense notamment au kérosène utilisé pour le transport aérien en pleine expansion alors qu'il est le plus polluant.

Arrêtons de dépouiller les collectivités locales, la transition écologique passera forcément par les territoires, laissons aux communes et aux citoyens la possibilité de développer des projets innovants. Je crois que ce constat a été largement partagé hier au congrès des maires, nous devons lutter contre la recentralisation néfaste à nos territoires.

Cette situation est la conséquence directe de décennies de politiques néolibérales où règnent le dogme du productivisme et les systèmes macroéconomiques soutenus par de trop nombreuses familles politiques encore présentes même si elles ont changé de nom.

Aujourd'hui, c'est à la force publique et citoyenne de corriger ces erreurs, et cela, à un coût certain.

Je pense pouvoir affirmer que nous sommes tous d'accord pour faire du développement durable l'un des piliers majeurs de notre politique départementale.

Et au regard de la complexité de notre territoire, à la fois urbain et rural, industriel et agricole, local et international, et qui compte près 1,3 millions d'habitants, nous devons être un territoire moteur et précurseur dans notre politique et ses déclinaisons.

Notre, action est d'autant plus importante que la loi NOTRe a resserré notre champ d'action en faisant du département la collectivité chef de file en matière d'aide sociale et d'autonomie des personnes.

Et ce sont justement les bénéficiaires de ces dispositifs qui sont le plus souvent touchés par les problématiques liées au développement durable, que ce soit la précarité énergétique, la mauvaise alimentation, ou encore les difficultés de mobilité.

Nous devons donc intégrer le développement durable dans l'ensemble de nos actions afin de les rendre plus performantes pour la planète et plus accessibles aux citoyens.

En lisant ce rapport, il me semble qu'un des prismes les plus importants du développement durable, puisqu'il touche à la fois la santé, l'économie des territoires, le social, l'écologie ou encore l'agriculture n'est pas assez développé. Je veux parler de l'alimentation.

Pour rappel, le 2 octobre dernier la loi Egalim a été votée en lecture définitive à l'Assemblée nationale, et ce, après plus d'un an de débats démarrés en juillet 2017 par les Etats généraux de l'alimentation.

Ce texte oblige les collectivités qui mettent en oeuvre une restauration collective, d'inclure dans leur achat au minimum 20 % bio et 30 % de durable d'ici 2022.

En 2014, la collectivité a produit près de 6 millions de repas dans les différents collèges du département, il me semblerait pertinent de pouvoir connaître les chiffres relatifs à la restauration en collège, notamment le pourcentage de bio et de local présents dans les menus proposés.

Je sais que le département s'est déjà engagé dans le domaine de l'alimentation durable notamment via la plate-forme agrilocal, ces données nous permettraient de pouvoir se situer et de s'améliorer à l'avenir.

Je souhaiterais également savoir si un diagnostic sur le gaspillage alimentaire avait été réalisé au sein des collèges et si un travail de lutte contre ce gaspillage a été engagé ?

Au sujet de la lutte contre la précarité énergétique, qui doit être une de nos priorités quand on connaît la part des dépenses énergétiques dans le budget des familles les plus modestes, je suis ravi de constater que les dispositifs que nous mettons en place sont performants et en fort développement.

Ainsi en 2015, c'étaient 404 foyers qui bénéficiaient des aides de la collectivité, 403 en 2016 et 615 en 2017 avec une enveloppe passant de 600.000 à 1,2 millions d'euros.

Ces chiffres contrastent avec ceux du FSL puisqu'en 2016, 11.201 ménages ont reçu au moins une aide contre 9418 en 2017. J'espère que cette diminution est liée à une baisse des demandes et non à celle des moyens.

Pour rester dans le domaine de l'énergie et alors que le gouvernement va annoncer la semaine prochaine les orientations de la programmation pluriannuelle de l'énergie, se pose la question de l'avenir de la centrale thermique du Havre.

S'il n'y a aucun débat sur le fait de sortir de l'énergie issue du charbon cela ne doit pas se faire n'importe comment et surtout pas de manière brutale. En comptant ceux induits, c'est près de 1.000 emplois qui sont concernés par la centrale havraise.

De plus, sa fermeture ne serait qu'un effet d'annonce hypocrite, puisqu'elle nous pousserait à acheter, lors des pics de consommation, de l'énergie aux pays voisins également issue de centrales thermiques au charbon. On ne peut pas supprimer de sources d'énergie tant que celles-ci n'ont pas été remplacées.

L'ensemble des acteurs locaux doivent imposer à l'état une transition pour la centrale du Havre, un sujet comme celui-ci doit faire l'unanimité, une reconversion est possible et de nouveaux procédés à l'étude notamment l'éco-combuste qui utilise la biomasse comme combustible.

Concernant notre politique d'accès au sport, les choses vont dans le bon sens avec de plus en plus de clubs soutenus dans le cadre de projet d'insertion à travers le sport.

J'en profite pour parler du sport sur ordonnance, initiative que nous pourrions développer quand on sait combien la pratique sportive est bonne pour la santé. Gonfreville l'Orcher est d'ailleurs la première commune seinomarine à l'avoir mise en place et je serai heureux de vous accueillir dans notre ville, Monsieur le Président, pour vous exposer ce dispositif.

Par ailleurs, dans le domaine du numérique, le département, à travers le SDUN (Schéma départemental des usages numériques) accompagne les jeunes dans l'apprentissage de l'outil numérique. Il nous paraitrait pertinent de développer ce dispositif aux seniors qui sont les plus fragiles face à l'utilisation des nouvelles technologies.

Ceci est d'autant plus important quand on utilise la dématérialisation pour développer l'accessibilité des services aux publics et pour simplifier les procédures administratives.

Enfin, je finirai par féliciter les services départementaux dans leurs actions pédagogiques concernant le zéro Phyto qui va être imposé aux particuliers à partir du 1er janvier 2019, quand on voit les difficultés rencontrées par les collectivités face à cette nécessaire évolution, il est indispensable d'accompagner les citoyens.